

SYNOFF

ACTU

SEPTEMBRE
2023

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

CAMPAGNES D'AVANCE- MENT : DES NOUVEAUTÉS EN 2023

Cette année, le BOP utilisera le même dispositif que celui utilisé depuis de nombreuses années pour le corps de conception et de direction en ne publiant pas de TG d'appel à candidatures.

Si les modalités de ce nouveau procédé restent encore à déterminer, SYNERGIE-OFFICIERS vous délivre d'ores et déjà quelques pistes de travail :

- Il est possible que les campagnes à l'avancement aux grades de Commandant, Commandant divisionnaire et l'ES de Graf (Commandant divisionnaire) soient dissociées.
- Les directions d'emplois et les directions zonales devraient être sollicitées rapidement pour l'avancement de Commandant divisionnaire et l'ES de Graf, pour des résultats en fin d'année.
- Pour l'avancement au grade de Commandant, le lancement de la campagne devrait être décalé fin d'année ou début 2024.

À ce stade, beaucoup d'incertitudes demeurent. En effet, qu'en sera-t-il des choix d'assignation pour les collègues qui souhaiteraient augmenter leur chance à l'avancement en faisant une mobilité ? Quid des impacts de ce nouveau dispositif dans le cadre de la réforme territoriale ?

La liste des interrogations est loin d'être exhaustive à cet instant mais notre organisation syndicale sera extrêmement vigilante quant aux informations transmises au fil de l'eau par la DRHFS afin que les intérêts de tous les officiers promouvables puissent être non seulement préservés mais surtout respectés à l'occasion des prochaines campagnes d'avancement.

RÉFORME DU CONCOURS D'OFFICIER

La session 2024 – dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 06 novembre prochain – sera un exercice nouveau puisque bon nombre de dispositions ont été adoptées. SYNERGIE-OFFICIERS vous en décline les nouveautés:

- Recul de la limite d'âge, portée à 45 ans au 1^{er} janvier de l'année du recrutement pour les concours externes et le premier concours interne (disposition commune aux concours d'officier et de commissaire de police).
- Le concours externe d'officier de police se voit doter d'une épreuve obligatoire à option consistant en des questions à réponses courtes (4 au maximum) parmi les matières suivantes : droit administratif et libertés publiques, mathématiques, informatique, histoire, géographie, économie et gestion, sciences et techniques des activités physiques et sportives. Le choix de la matière est exprimé par le candidat au moment de l'inscription.
De plus, l'épreuve de QCM/QRC devient une épreuve de questions à réponses courtes (4 questions maximum) sur l'une de ces 3 thématiques: droit pénal général, procédure pénale ou déminage. Le candidat enregistre son choix lors de l'inscription.
- Le premier concours interne devient désormais accessible aux agents des établissements publics (art L5 du code général de la fonction publique) qui justifient de 4 ans de services publics effectifs. Le QCM laisse place à des QRC sur le droit et la mise en situation collective disparaît. L'épreuve de langue est obligatoire. Le candidat effectue son choix parmi 3 langues: anglais, allemand ou espagnol.
- La voie d'accès professionnelle est renommée «second concours interne». La condition d'âge est de 50 ans au plus au 31 décembre de l'année du recrutement. La durée d'ancienneté est de 2 années d'ancienneté cumulée dans un ou plusieurs grades d'avancement du corps d'encadrement et d'application (pour le concours d'officier) et de quatre années d'ancienneté dans le grade de capitaine (pour le concours de commissaire).

JO 2024 : SYNERGIE-OFFICIERS VOUS LIVRE LES PREMIÈRES INFORMATIONS

Une réunion de présentation de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques était animée par le préfet MARTIN, secrétaire général du ministre de l'Intérieur, le 25 septembre.

Des éléments chiffrés relatifs à l'événement, depuis le relais de la flamme jusqu'aux Paralympiques, en passant par la cérémonie d'ouverture et les différentes manifestations sur le territoire national, nous étions communiqués. La mise en place des plans zéro délinquance et les moyens mis en œuvre pour répondre au défi capacitaire étaient évoqués.

Au sujet des congés, chaque agent saura comment les organiser avant la fin de l'année 2023. Le CET sera déplafonné de 10 jours supplémentaires. Le rythme de travail devra respecter l'APORTT. L'accompagnement des personnels fait partie des préoccupations de l'administration, notamment pour les places en crèche ou centre de loisirs, et la restauration.

Nombre de points doivent encore être éclaircis, entre autres : compensation financière, calendrier des mobilités, revalorisation des CET payés, report des congés...

SYNERGIE-OFFICIERS reste attentif sur tous ces sujets et vous tiendra informés au fur et à mesure des réunions qui se tiendront chaque mois.

DES NOUVELLES DE L'ENSP



Le 20 septembre dernier, SYNERGIE-OFFICIERS se rendait à l'ENSP Cannes-Écluse afin d'y rencontrer les 449 Élèves-Officiers de la 29^e promotion. La Secrétaire Générale, Gaëlle JAMES, les membres du bureau national, la totalité des délégués zonaux ainsi qu'une trentaine de collègues représentant les grandes directions d'emploi étaient réunis.

Matthieu Valet, représentant du Syndicat Indépendant des Commissaires de Police, nous faisait l'honneur de sa présence en tant que partenaire confédéral et du bloc syndical. Chacun a ainsi pu constater que SYNERGIE-OFFICIERS a et aura toujours à cœur de conserver sa totale autonomie et son positionnement en tant que représentant de tous les officiers, cadres de la Police Nationale.

Valérie RAQUEL venait présenter Alliance Avantages à la promotion afin que toutes et tous soient informés des possibilités d'amélioration du pouvoir d'achat via les très nombreuses offres disponibles pour les adhérents SYNERGIE-OFFICIERS.

À cette occasion, vous avez eu un large aperçu des ambitions de notre organisation syndicale pour le corps de commandement et c'est pourquoi vous avez été nombreux à rejoindre SYNERGIE-OFFICIERS !

Un grand remerciement à tous pour cette journée d'échanges.

Unité d'investigation nationale

SYNERGIE-OFFICIERS était convié à une réunion de présentation de l'unité d'investigation nationale, le 25 septembre, par le DNPJ.

Le ministre de l'Intérieur a fait le constat au mois d'août, à la suite des événements de Nîmes, de la difficulté de certains services à endiguer une criminalité qui explose, par manque de moyens humains et techniques. Il a alors annoncé la création d'une « CRS 8 de l'investigation », rebaptisée depuis UIN. L'objectif affiché est de réaliser des enquêtes en partenariat avec des services locaux qui peuvent être mis en difficulté par la délinquance à laquelle ils doivent faire face dans certains quartiers, en leur apportant un appui technique et des moyens supplémentaires afin d'accélérer leur traitement et aboutissement.

L'UIN ciblera un champ large de phénomènes criminels, et constituera une force projetable, dont le siège sera basé à Nanterre. À terme, 50 policiers et 50 gendarmes la composeront. Des appels ponctuels à candidatures seront lancés prochainement, avant l'installation définitive de cette force à la mi-décembre.

De nombreuses questions demeurent: logement, restauration, parc automobile, articulation avec la justice et les services d'enquête locaux, nomenclature et régime indemnitaire des postes d'officiers. SYNERGIE-OFFICIERS suivra la mise en place de cette unité et attend avec impatience la nouvelle réunion qui se tiendra fin novembre, pour plus d'éclaircissement à vous apporter.